

Séance ordinaire du 5 février 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi cinq février deux mille dix-neuf à neuf heures trente-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur

général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

### **CE-2019-01-23**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 février 2019.

---

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

---

### **CE-2019-01-24**

#### **Approbation du procès-verbal des séances des 28 et 29 janvier 2019**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 28 et 29 janvier 2019.

---

Le président du comité exécutif prend son siège.

---

### **CE-2019-01-25**

#### **Besoins de main-d'œuvre au Bureau de la performance organisationnelle** [Document d'aide à la décision GCH-2019-005](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre au Bureau de la performance organisationnelle, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-005.

---

#### **Suspension de la séance**

À 11 h 31, la séance est suspendue jusqu'à 12 h 30.

---

#### **Reprise de la séance ordinaire du 5 février 2019**

La séance ordinaire du 5 février 2019 est reprise à 12 h 53, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

**CE-2019-01-26****Suspension sans solde d'un membre du personnel**[Document d'aide à la décision GCH-2019-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de suspendre sans solde un membre du personnel pour une période de deux semaines.

---

**CE-2019-01-27****Ajustement de la rémunération du vérificateur général**[Document d'aide à la décision VG-2019-01-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- que la rémunération du vérificateur général pour l'année 2019 soit révisée pour s'établir à 152 000 \$, correspondant à la fourchette inférieure des comparables;
  - que cette rémunération soit effective et rétroactive en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
  - que, tel que le prévoit la *Loi sur les cités et villes*, la rémunération du vérificateur général soit assumée à l'intérieur du budget qui lui est octroyé.
- 

**CE-2019-01-28**

**Dépôt du procès-verbal des séances de la commission consultative de l'environnement des 22 mars, 10 mai, 21 juin, 13 septembre et 1<sup>er</sup> novembre 2018 et modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie »**

[Document d'aide à la décision ENV-2019-001](#)

Le procès-verbal des séances de la commission consultative de l'environnement tenues les 22 mars, 10 mai, 21 juin, 13 septembre et 1<sup>er</sup> novembre 2018 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » par l'ajout de l'alinéa suivant :

**« Durée des mandats des membres citoyens »**

La durée des mandats des membres citoyens de la commission est limitée à trois ans. afin d'avoir un renouvellement chaque année d'au moins un membre ».

---

**CE-2019-01-29**

**Entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec pour confirmer la participation de la Ville aux travaux de reconstruction du pont relatifs à la conduite d'aqueduc et à la conduite d'égout domestique et financement afférent**

[Document d'aide à la décision GEN-2019-006](#)

Il est résolu :

- de mandater la Direction du génie afin de conclure l'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec pour confirmer la participation de la Ville aux travaux de reconstruction du pont relatifs à la conduite d'aqueduc et à la conduite d'égout domestique;
- de financer la dépense relative aux plans et devis, ainsi qu'aux travaux relatifs au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique du côté aval du pont, dans le cadre de la reconstruction du pont situé sur la rue Saint-Laurent (secteur Lévis), au-dessus de la rivière à la Scie, au montant maximal de 300 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

**CE-2019-01-30**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2018 du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation**

[Document d'aide à la décision INC-2019-001](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 11 octobre 2018, est déposé, à titre d'information.

**CE-2019-01-31**

**Financement de la dépense relative aux projets de la Direction du service de la sécurité incendie apparaissant au programme triennal des immobilisations**

[Document d'aide à la décision INC-2019-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer la dépense relative aux projets de la Direction du service de la sécurité incendie apparaissant au programme triennal des immobilisations, d'affecter un montant de 230 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2020 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

**CE-2019-01-32**

**Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 5 décembre 2018**

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-008](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 5 décembre 2018, est déposé, à titre d'information.

**CE-2019-01-33**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C400 débit d'essence, zone C2595,**

secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-007. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la classe d'usage C400 poste d'essence ou station-service dans la zone C2595 et de prévoir les spécifications afférentes à cette classe.

**CE-2019-01-34**

**Adoption du Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement quant au périmètre d'urbanisation, aux lacs et cours d'eau, au plan de gestion des milieux naturels, au calcul de la densité dans le cas d'un usage non résidentiel, aux exigences pour une école primaire, secondaire ou un aréna et à la délimitation de certaines aires d'affectations du territoire)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, avec changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-06-97. Ce règlement a pour objet de :

- modifier la carte 5 afin d'agrandir, de manière mineure, le périmètre d'urbanisation;
- modifier la carte 9 afin de retirer un cours d'eau qui a été détourné à la suite d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et un lac qui est artificiel selon ce ministère;
- modifier les articles 39, 40, 41 et 42 concernant le plan de gestion des milieux naturels afin d'en retirer les passages qui traitent de son intégration dans la réglementation d'urbanisme;
- d'ajouter deux paragraphes quant au calcul des densités applicables à un usage non résidentiel;
- d'ajouter un alinéa aux articles 101 et 107 afin de préciser que le coefficient d'occupation du sol minimum prévu ne s'applique pas aux écoles primaires et secondaires et aux complexes sportifs collégiaux ou universitaires ;
- d'ajouter un alinéa aux articles 102 et 108 afin de préciser qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une proportion minimale de stationnement souterrain et étagé pour les écoles primaires, secondaires et les arénas et aux complexes sportifs collégiaux ou universitaires ;
- modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin :
  - d'ajouter un secteur commercial présentement situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation périurbaine » à l'aire d'affectation « Artère commerciale » adjacente;

- d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation urbaine » à l'aire d'affectation « Noyau de proximité de type 1 » adjacente;
  - d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » à l'aire d'affectation « Consolidation urbaine » adjacente;
  - d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » à l'aire d'affectation « Récréo-écologique » adjacente;
  - de créer une nouvelle partie d'une aire d'affectation « Artère commerciale » qui comprendra un secteur présentement localisé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation urbaine »;
  - d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Rurale » dans l'aire d'affectation « Consolidation périurbaine » adjacente;
- modifier la carte 24 afin de retirer un cours d'eau qui a été détourné à la suite d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et trois lacs qui sont artificiels selon ce ministère.

#### CE-2019-01-35

**Abrogation de la résolution CE-2018-13-57 « Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2510 et H2514 à même une partie de la zone H2504, abrogation de dispositions spécifiques visant à interdire certaines constructions à moins qu'elles n'aient été autorisées par le conseil de l'arrondissement dans les zones H2505 et H2507 et ajout d'une telle disposition spécifique dans la zone H2510, ainsi qu'ajout d'usages dans les zones H2495 et H2502) » et Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2510, H2514 et H2529, abrogation de dispositions spécifiques visant à interdire certaines constructions à moins qu'elles n'aient été autorisées par le conseil de l'arrondissement dans les zones H2505 et H2507 et ajout d'une telle disposition spécifique dans la zone H2510 ainsi qu'ajout d'usages dans les zones H2495 et H2502)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-009](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2018-13-57 « Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2510 et H2514 à même une partie de la zone H2504, abrogation de dispositions spécifiques visant à interdire certaines constructions à moins qu'elles n'aient été autorisées par le conseil de l'arrondissement dans les zones H2505 et H2507 et ajout d'une telle disposition spécifique dans la zone H2510, ainsi qu'ajout d'usages dans les zones H2495 et H2502) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-009. Ce projet de règlement a pour objet :

- de créer deux nouvelles zones, soit les zones H2510 et H2514, à même

une partie de la zone H2504 et de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages;

- de créer la zone H2529 à même une partie de la zone H2495 et de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages;
- d'interdire, dans la nouvelle zone H2510, en raison de certaines contraintes, compte tenu de la nature des sols, certaines constructions et travaux, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'autoriser la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée de 13 à 32 logements dans la zone H2495 et de prévoir les normes applicables à cet usage;
- de prévoir que seront autorisés dans la zone H2502 la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée jusqu'à un maximum de 60 logements;
- de supprimer, pour les zones H2505 et H2507, la disposition prévue afin d'interdire certaines constructions et travaux à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **CE-2019-01-36**

**Adoption du Règlement RV-2018-18-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1154 à même une partie de la zone H1155, rue Édouard-Lagueux, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-02.

#### **CE-2019-01-37**

**Adoption du Règlement RV-2018-18-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone P0670 à même la zone P0669 et une partie des zones H0658 et P0659, rue de Saint-Rédempteur, secteur Saint-Rédempteur)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-01.

#### **CE-2019-01-38**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que**

**l'agriculture d'une partie du lot 3 067 120 du cadastre du Québec (route Lagueux, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le renouvellement et l'agrandissement d'une autorisation pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur une partie du lot 3 067 120 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1,97 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2019-022.

---

**CE-2019-01-39**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie des lots 2 059 385 et 2 059 386 du cadastre du Québec (avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 059 385 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 694 mètres carrés, et d'une partie du lot 2 059 386 de ce cadastre, d'une superficie de 160,2 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2019-024.

---

**CE-2019-01-40**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 2 059 396 du cadastre du Québec (avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'aménagement d'un stationnement hivernal temporaire pour les usages des pistes de véhicule tout-terrain ou de motoneiges sur une partie du lot 2 059 396 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2019-025.

---

**CE-2019-01-41**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 963 880 du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'aménagement d'un fossé d'égout pluvial, l'installation d'une conduite d'égout sanitaire et pour permettre



des aires de manœuvre temporaires le long du fossé et de part et d'autre de la conduite sur une partie du lot 1 963 880 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2019-028.

---

#### **CE-2019-01-42**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties des lots 3 283 333 et 2 845 531 du cadastre du Québec (chemin du Moulin, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'aire des travaux nécessaires au remplacement d'un pont, sur des parties des lots 3 283 333 et 2 845 531 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2019-029.

---

#### **CE-2019-01-43**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 848 070 et 3 415 888 du cadastre du Québec (chemin Petit-Saint-Jean, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'installation d'une conduite d'égout pluvial, l'excavation de fossés et la création d'emprises permanentes et temporaires pour la réalisation des travaux, sur des parties des lots 2 848 070 et 3 415 888 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2019-032.

---

#### **CE-2019-01-44**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones C2402 et C2406 à même les zones C2401 et C2403, boulevard Guillaume-Couture et chemin des Îles, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-035. Ce projet de règlement a pour objet de créer les zones C2402 et C2406 à même une partie des zones C2401 et C2403 et de prévoir les usages et normes afférents à ces deux nouvelles zones.

---

#### **CE-2019-01-45**

**Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer madame Lyne Larochelle à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de monsieur Guillaume Godin, et ce, jusqu'au 28 octobre 2019.

---

#### **CE-2019-01-46**

**Adoption du Règlement RV-2018-18-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1004 à même une partie des zones H1054 et H1056, rue Édouard-Curodeau, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-03.

---

#### **CE-2019-01-47**

**Aide financière aux organismes de revitalisation**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 38 944 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., à Corporation de développement du Vieux-Lévis, à Corporation Charny revit et à Revitalisation village Saint-Nicolas, cette contribution étant payable à chaque organisme au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2019 et représentant le premier versement de l'aide financière annuelle à leur être versée en 2019, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

---

#### **CE-2019-01-48**

**Dépôt d'une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour les Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accepter que la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce agisse à titre de mandataire du projet régional des *Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches*, tel qu'il est décrit dans la fiche de prise de décision DEV-2019-015;
  - de confirmer l'appui et l'engagement financier de 1 931 \$ de la Ville à ce projet;
  - d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce projet;
  - de nommer madame Chantal Dubois, conseillère en développement de la Direction du développement économique et de la promotion, sur le comité de travail de ce projet.
-

**CE-2019-01-49****Droit de cité du Régiment de la Chaudière**  
[Document d'aide à la décision DEV-2019-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'Amicale du Régiment de la Chaudière à exercer son *Droit de cité* le 11 mai 2019 et de lui accorder le soutien logistique décrit à la fiche de prise de décision DEV-2019-021, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-01-50**

**Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9263-7891 Québec inc. et modification de la résolution CE-2017-14-03 « Approbation du plan de cadastre pour l'ouverture des rues des Labours, des Semences et des Rogations (secteur Pintendre), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9263-7891 Québec inc., acquisition des lots 6 074 211, 6 074 212 et 6 074 213 du cadastre du Québec, des servitudes sur les lots 6 074 199 et 6 074 205 de ce cadastre et du lot 6 074 197 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (chemin Harlaka, secteur Pintendre), confirmation relative à l'utilisation de lots et financement afférent »**  
[Document d'aide à la décision BP-2019-001](#)

Il est résolu de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9263-7891 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2019-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de modifier la résolution CE-2017-14-03 « Approbation du plan de cadastre pour l'ouverture des rues des Labours, des Semences et des Rogations (secteur Pintendre), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9263-7891 Québec inc., acquisition des lots 6 074 211, 6 074 212 et 6 074 213 du cadastre du Québec, des servitudes sur les lots 6 074 199 et 6 074 205 de ce cadastre et du lot 6 074 197 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (chemin Harlaka, secteur Pintendre), confirmation relative à l'utilisation de lots et financement afférent » par le remplacement du dernier paragraphe du deuxième alinéa par le suivant :

- « d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire pour un cercle de virage sur les lots 6 074 199, 6 074 200, 6 074 204 et 6 074 205 du cadastre du Québec, en faveur du lot 6 074 212 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9263-7891 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution. ».
- 

**CE-2019-01-51****Dépôt des listes de certains contrats au 30 novembre 2018**  
[Document d'aide à la décision APP-2019-015](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 novembre 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

conclus par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2018 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018 (articles 477.3, 3<sup>e</sup> alinéa et 477.2, 5<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

### **CE-2019-01-52**

#### **Modification du contrat pour la modernisation ou le remplacement du système téléphonique actuel et entretien pour une durée de cinq ans**

[Document d'aide à la décision APP-2019-016](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la modernisation ou le remplacement du système téléphonique actuel et entretien pour une durée de cinq ans (appel d'offres 2014-50-70) attribué par la résolution CV-2014-10-70, au montant de 100 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-016, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

### **CE-2019-01-53**

#### **Financement de la dépense relative au projet d'acquisition des lots 3 484 962 et 3 484 963 du cadastre du Québec et promesse bilatérale de vente et d'achat relative à l'acquisition de ces lots**

Document d'aide à la décision INF-BI-2019-012

Il est résolu de financer la dépense relative au projet d'acquisition des lots 3 484 962 et 3 484 963 du cadastre du Québec au montant total maximal indiqué à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-012, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser monsieur Simon Rousseau, directeur général, à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision relative à l'acquisition des lots 3 484 962 3 484 963 de ce cadastre au prix maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, et aux autres conditions prévues à cette promesse, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**CE-2019-01-54**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 14 h 10.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---